

Cahier de appartenant à



„ funestes pour le peuple et que les ch'énoués vaincs
 „ et absurdes prouvent attests au si bien que
 „ la doctrine.

„ Considérant que les réformés doivent veiller sans
 „ cesse sur le précieux dépôt qui leur a été confié par
 „ les grands personnages de l'église et de la

„ république, et qui s'est conservé jusqu'à ce jour,
 „ Considérant enfin que la Charte constitutionnelle
 „ nulle qui vient d'être jurée par le Roy et par
 „ les représentants de la Nation, garantit à tous
 „ les Français également la liberté civile, politique
 „ et religieuse, et que la profession libre de tous
 „ les cultes doit être protégée par le souverain.

Article

„ 1^o Il ne sera point célébré dans le temple
 „ des réformés de cette Eglise, de service funéraire,
 „ ni le 21 du présent mois de Janvier, ni à aucune
 „ autre époque de l'année.

„ 2^o Pour éviter que les protestants de campagne
 „ environnantes ne se rassemblent dans le temple de
 „ cette ville sur le bruit qui s'est répandu de la célébration
 „ d'un service funéraire, ledit temple restera
 „ constamment fermé pendant toute la journée de

« Samedi 21 du courant et ne s'ouvrira que dimanche
 « 22 à un heure, après midi, pour célébrer le service or-
 « dinaire du Royaume ainsi qu'il est d'usage.

« 3^e L'arrêt arrêté sera communiqué à Mes-
 « sieurs les parleurs, avec prière de vouloir s'y confor-
 « mer de la manière la plus stricte, et le dit arrêt
 « sera lu en chaire le dit jour de dimanche prochain
 « pour instruire la foyelle des raisons qui empêchent
 « le Conseil de s'acquiescer aux vœux du ministre.

« Ainsi délibéré et arrêté en séance ex-
 « traordinaire le dit jour, mois et an susdits, et
 « est signé: L'Extraordinaire, Brunel, Lamoignon,
 « M^{rs} Neullard, F. Jabry, Rousseau, M^{rs} de la Rivière,
 « J. C. de Fontenay, L. Lamoignon, Président.

« Il y avait entre en sein du Conseil plusieurs
 « personnes capables de rediger cette délibération mais
 « nous inclinons à croire que l'Administration en elle-
 « me la rédaction ou tout au moins l'inspiration à
 « M^r Lamoignon, ce dut être la goutte d'eau qui fit
 « déborder le vase, car, moins d'un an après, à l'époque
 « de la Cour de Blanche, M^r Lamoignon fut frappé.

« Le marquis de... venait d'être fusillé de plus, quelques
 « jours, lorsque le duc d'Angoulême, revenant de son exil.

C.3

arriva à St. Foy, les réceptions se firent le 6
 janvier 1816 dans la maison qui est en face du temple
 actuel et qui appartient à M. Jay. Etant M. Thomas
 vint à son tour, en qualité de président du Consistoire
 le sieur d'Argoulème l'injurio publiquement
 et lui annonça un châtiment. M. Thomas
 pour éviter la peine qui allait lui être infligée
 se cacha dans l'éloigné. Il habitait la maison
 occupée aujourd'hui par le receveur buraliste et
 qui fait coin entre la rue de la République et la
 rue Marie Reclus; le grenier et ceux des maisons
 voisines communiquaient, les enfants s'y amu-
 saient et y avaient installé une escalpelette.
 Un jour, pendant qu'ils se balançaient quelques
 uns d'entre eux aperçurent, à demi caché, le visage
 de M. Thomas qui les regardait jouer. Les doctes
 s'échua et les gens d'armes vinrent fouiller les mai-
 sons de ce coin de rue, mais M. Thomas prévenu
 avait pu s'enfuir. Il ne resta pas longtemps fugitif
 et se rendit à Roquefort, village du Larzac sur
 son père pour sa rélegation, sa fille qui devint Madame
 Broca et mère du fameux savant, l'accompagna
 dans cet exil qui prit fin en 1818, grâce à l'inter-

vention du duc Decazes. Malgré l'appel du
Conseil, M. Thomas n'obtint pas l'auto-
risation de reprendre son ministère à St-Foy,
il fut nommé ^{le 3^e septembre} pasteur à La Roche-Chalais,
le 18^e 1822, et mourut subitement à Leboeuf
en montant en voiture. Son inhumation
eut lieu dans un cimetière de famille, celi' depuis
à l'église des Bouhets.

Voici quelques renseignements complémentaires
sur M. Thomas:

Il était né à Cozes, vers 1765. Un père
aini, oncle du pasteur Marchand, et neveu de
M. Pierre Dumas, de Langencour, curé
du Lée et le curé de la Roche-Chalais, était professeur au
Grand-Bérard, près de la Roche-Chalais. Le pasteur
Thomas épousa une Marie Lantillet, d'une
famille considérée qui avait beaucoup souffert
pour sa foi. M^{lle} Lantillet était née aux
Jourdies, près de Lées, d'Antoine Lantillet et
de Marie Gausson, elle mourut dans la pro-
priété de sa mère, aux Bouhets, commune
de Lées, le 16 floréal an II, à l'âge de 32 ans,
laissant une unique fille de son mariage, M^{lle}

Thomas était l'oncle de M. Chazotte, pasteur à Alais et à Montcaux et le cousin de pasteur Drilhalle. Par sa alliance, sa situation sociale, son caractère et son talent, il a marqué d'une trace profonde de la vie l'histoire protestante de la région. Dans cette jeunesse, des vieillards en parlaient encore avec admiration.

Nous avons entendu dire que physiquement et moralement, son petit-fils, le baron Broca, ressemblait beaucoup à M. Thomas.

"C'était dit M. Coris - un homme remarquable par son intelligence, la variété de ses connaissances et son talent oratoire. Il avait la voix forte, incisive; après avoir captivé son auditoire et tenu l'insouvenir et le conduire à son gré; il avait l'éloquence d'un tribun et possédait dans sa voix d'une réputation méritée."

Nous avons déjà parlé de bien qu'il fut comme maire de Bordeaux; nous pourrions ajouter que M. le pasteur Martin, mort président du Consistoire de Bordeaux en 1837, et qui avait continué secrètement ses ministères pendant les plus mauvais jours de la Terreur, ne dut son

salut gai à M. Thomas.

Le Comitoire de St. Foy, dans la séance du 22 a
fait parvenir à M. Thomas des marques de sa
sympathie. M. Thomas répondit le 24 janvier

Nb: " Messieurs et très chers frères,

" Je vous remercie de l'intérêt que vous m'avez
" montré dans les circonstances pénibles où je me
" trouve; c'est une grande consolation pour moi de
" savoir que je ne me suis pas. Mais, messieurs, j'ai été
" indignement calomnié; quand je repense donc
" mon esprit la conduite que j'ai tenue dans les
" différents où j'ai rempli des fonctions civiles, loin
" d'éprouver le moindre remord, je m'applaudis
" avec une espèce d'orgueil.

" J'ignore encore les causes de mes disgrâces,
" je n'ai que des données fort incertaines sur l'intérêt
" dont on s'est servi pour me perdre. Je n'en ai
" le moins de crainte d'être injuste.

" De reste je dois regarder et je regarde en effet les
" peines inattendues que me sont survenues, comme
" des épreuves, auxquelles la Providence m'a soumis
" pour mon plus grand bien; quelques grandes
" qu'elles soient je fais des efforts pour me résigner.

SHPVD

" j'aspire de la main de Dieu, que je ne m'écarterai
 " point de la route que vous me tracez, et qu'en la
 " suivant avec courage, j'arriverai au but, auquel
 " nous tentons tout.

" Je vous prie de me continuer vos conseils dans
 " l'état d'agitation où je suis, je ne suis qu'un copiste
 " de vos idées qui s'inscrivent de parer. Je m'égare
 " aisément, et je n'étais pas guidé par des hommes
 " aussi sages que vous. Je vous dois les consolations
 " les plus précieuses, que je vous dois aussi vos
 " sages directions.

" Je vous envoie copie de ma lettre à M.
 " Le préfet elle est conforme à votre avis, j'en ai
 " que quelque succès. J'ai pris des précautions
 " pour qu'elle soit remise exactement et pour avoir
 " une réponse. Je crois qu'avant de rien décider
 " définitivement, il faut attendre.

" Je bénis Dieu de m'avoir donné dans mes
 " épreuves des amis vrais, qui me soutiennent,
 " qui convaincus que les liens, qui m'unissent
 " depuis plus de 30 ans à l'Église qu'il repré-
 " sentent ne peuvent être moralement rompus
 " par les passions humaines, s'occupent avec un

(1) H. de Courmon.

„ grand zèle du soin de la ressource encore d'a-
 „ vantage ; on pourra m'éloigner de mon trou-
 „ veau, mais on ne me séparera pas entiè-
 „ rement de lui.

„ Dieu veuille vous récompenser du bien
 „ que vous me faites !

„ J'ai l'honneur de vous saluer avec un
 „ sincère attachement.

„ P.^e Thomas Pasteur Président.

Dans sa séance du 25 janvier 1846, la
 Commission ne craignit pas de témoigner ses
 regrets des mécomptes qui frappèrent son produit.
 Il fut valoir ses longs et dévoués services et d'espérer
 qu'une lettre lui serait portée en son nom.

Dans une lettre aux membres de Commission
 datée du 2 février 1846, M. Thomas se plaignait
 en ces termes de la rigueur dont il était l'objet :

„ Messieurs

„ Persuadé de l'intérêt que vous prenez à moi
 „ dans les circonstances difficiles où je me trouve,

„ j'aurais suivi vos conseils, quand même ma
 „ conscience ne m'en aurait pas fait un devoir.

„ Je vous dois compte du résultat de ma démarche.

„ vous connaissez ma dernière lettre à M^e le Prefet
 „ qui lui a été remis par messieurs les Parleurs de
 „ Bordeaux: la réponse que ce magistrat a fait
 „ verbalement est assez extraordinaire - que celle
 „ qu'il fit à ma première. Vous en jugerez Mes-
 „ sieurs par la lecture de celle de M^e le Duc de
 „ que j'ai l'honneur de vous envoyer
 „ M^e le Prefet ne veut pas que je me justifie
 „ Je n'en pas en rechercher les motifs particuliers ...
 „ et y en a pourtant, car on ne concevait pas
 „ autrement qu'il voulait que je fusse jugé sans
 „ être entendu

„ Vous remarquerez qu'il reconnaît à priori
 „ qu'on n'a rien à me reprocher depuis le retour
 „ de Roi. Ainsi toute la recherche secrète du
 „ sous-prefet pour s'assurer que j'ai prêché la
 „ crainte des persécutions n'ont abouti qu'à lui
 „ prouver la calomnie de l'accusation.

„ M^e le Prefet se repète toujours sur ce
 „ que j'ai été maître de Bordeaux pour légitimer
 „ l'injustice de sa rigueur, et me semble que j'ai
 „ répondu d'une manière assez victorieuse à
 „ une allégation si étrange en lui faisant le

" table au vrai état de ma conduite pour qu'il ne
 " fut y rien de quel système effrayant. Le magistrat
 " honnête qui a rempli son devoir, le militaire qui a
 " été malité au champ d'honneur sont criminels
 " parce qu'ils ont servi plutôt à une époque qu'à une
 " autre. Il est vrai qu'il dit que le Roi a pardonné
 " pour qu'on ne pardonne. Il est vrai à l'imitation de
 " son maître et du nôtre ?

" il ajoute une chose qui n'est pas très certaine
 " que mon nom figure à côté de celui de Calien
 " que je n'ai point vu à Bordeaux ; de celui d'Estève
 " que je n'ai vu que quelques jours et avec qui ni le
 " pauvre M^r Delisle Jay ni moi n'avons jamais
 " été d'accord ; de celui de Lacombe que je n'ay
 " point, et que j'ai contribué à renverser après la
 " chute de Robort. Pierre.

" Il craint que les prisonniers marguarts de H^e
 " foi et des Environs ne accusent dans leurs plaintes
 " d'avoir occasionné des divisions que s'élèveront
 " si je donne ma démission. Parce que dit M^r
 " le Préfet les esprits agités se calmeront et la tran-
 " quillité se rétablira dans le pays. Je suis donc la
 " cause des divisions dans le pays. Il faut avouer

" que les personnes marquantes de St. J. et du Commissaire
 " me donnent une grande importance dont leur avis
 " doit bien souffrir.

" Je vous prie d'observer que M^{re} le Préfet tient tel-
 " lement à ma démission qu'il me conseille un
 " mensonge pour en colorer la motif

" Je suis tenté de croire qu'on en veut moins à ma
 " personne, qu'à ma place, dont on a peut être déjà
 " disposé: malheureusement, je suis plutôt recusé
 " l'un que l'autre.

" Non, messieurs, je ne donnerai point ma
 " démission: ma conscience, mon honneur, ma parole
 " personnelle s'y opposent. quoi qu'il puisse arriver,
 " je suivrai le sage conseil que j'ai reçu de vous. On
 " me destituera peut être, mais honneur me res-
 " tera. je conserverai l'estime de moi-même et
 " dans mes peines, je serai avec une satisfaction intérieure
 " que on ne pourra pas m'enlever: j'ai fait conscience
 " devant respect les principes; j'ai rempli mon
 " devoir: j'ai fait mon devoir

" d'après la tourmente, que l'affaire semble prendre
 " je pense t. qu'il convient que j'écrive encore un
 " fois à M^{re} le Préfet pour le prévenir de ma démotion

" inébranlable lui en rappeller les motifs irrécusi-
 " bles, provoquer jusqu'à l'impertinence ma jus-
 " tification et renouveler la demande d'un
 " passe-port.

" 2. Après cette lettre qui sera la dernière, je
 " crois que je dois m'adresser d'abord au Prince
 " et ensuite au Roi, qui ne me refuseront pas
 " la justice que j'exalte en vain d'autorité
 " départementale.

" 3. Ce moyen peut réussir si vous me secondez
 " en écrivant vous-mêmes à messieurs les Pasteurs
 " de Paris, qu'on a été la perfide attention de
 " venir contre moi, pour m'ôter l'appui de
 " leur zèle.

" Il ne s'agit plus de moi, il s'agit de tous les
 " Pasteurs... Il s'agit de l'Église. Il suffira dans
 " la suite que des prétendus personnes marquantes
 " (et il faut les trouver de cette espèce dans tous
 " les temps) égarées par une sottise vaniteuse, par des
 " passions honteuses dénoncent clandestinement
 " un Pasteur qui leur déplait, pour qu'un Préfet
 " osaille forcer ce Pasteur à donner sa démission.
 " Vous sentez les conséquences qui peuvent en résulter.

Je vous soumets mes idées afin que vous les
 voyiez dans votre sagesse. Vous m'avez dirigé
 jusqu'à présent. j'espère que vous voudrez me
 diriger encore. ma docilité à suivre vos con-
 seils vous prouvera le fruit que j'y attache.
 défiez vous de cette prudence timide qui paralyse
 le zèle. Représentans de l'Eglise! l'Eglise
 ne s'isole point de moi; elle sent vivement
 cette vérité, qu'on ne peut séparer le Pasteur
 qu'on profane, du troupeau auquel on veut
 enlever son Pasteur. Dieu Eglise! te m'as donné
 tant de témoignages d'attachement dans ces
 ces circonstances, que je bénis presque les autans
 de mes peines. Je puis au moins vous
 assurer, que je les plains d'être si méchans,
 et que je les pardonne...
 J'ai l'honneur de vous saluer avec une
 affection sincère.

J^e Thomas Pasteur Prévôt.

SHPVD

Voici encore une pièce qui se trouve dans
 les archives du temple de St^e Toy avec cette
 indication: Attestation accordée par le Con-
 sultore général à Messieurs Thomas H. de St^e Brangite.

" Vous soussigné, membre du Consistoire
 " de l'Eglise réformée de Sainte Joy, Départe-
 " ment de la Gironde, Déclarons et attestons
 " que Monsieur Pierre Thomas jeune, Ministre
 " du Saint Evangile, Natif de la Ville d'Uzamat,
 " au Département de la Dordogne, a exercé la
 " charge de Pasteur dans la susdite Eglise de
 " puis la fin de l'année 1681 sept cent quatre-
 " vingt deux, jusqu'au premier Janvier de
 " la présente année 1681 huit cent seize.
 " Qu'il a prêché constamment et à la très
 " grande satisfaction de son troupeau,
 " la pure doctrine reçue par l'Eglise réformée
 " de France, et enseigné la sainte morale qui
 " en découle; Qu'il a toujours été soumis de
 " sa personne aux divers Gouvernements
 " qui ont régné la France, et qu'il a engagé
 " tous les Citoyens à s'y soumettre également.
 " Qu'il a respecté et taché de faire respecter les
 " Magistrats etables pour conduire les Peuples;
 " Qu'enfin depuis trente quatre ans qu'il a ministré
 " dans notre Eglise, il a employé ses Talens
 " de Lumière et de capacité à rendre à ses

SHPVD

Histoire de M.
 Thomas de Dureau
 prononcée à sainte foy
 le jour de la Fête de la
 Trinité, par le sieur
 de Dureau, en présence de
 plusieurs de nos
 pasteurs et pasteuses et
 de nos concitoyens
 le dimanche 14. 1783
 en 23 de 16 pag.
 Discours dont il im-
 pression fut ordon-
 née par le sieur de
 Dureau le 15. 1783
 le 23. Mém. en II
 Bruchon par
 Coll. Henri Robert
 à Agen
 Bibliothèque
 générale de l'Académie
 Jules André
 tom III p. 169.
 Nous possédons per-
 sonnellement une
 copie de ce discours
 mais songez en faire
 par les Dureau.



son citoyen tous les services que Commandent
 les sentiments d'humanité, et les Principes de la
 charité chrétienne.

Son foy de quasi nous donnons la précieuse
 déclaration pour servir ce que de raison.

fait à sainte foy, le quinzeième de mois de
 Mars, de l'année mil huit cent seize.

Les membres composant le Consistoire
 de Nîmes informé de sainte foy.

Il est probable que les manuscrits qui se
 trouvent de M. Thomas, et son portrait, sont entre
 les mains de son unique petit fils, M. le Docteur
 Broca, de Paris. M. le comte Tallaveat -
 Bellabre, de Comminges, posside son portrait
 de M. Thomas, sur la médaille, prononcé
 le 3. juillet 1783.

Le Consistoire général après avoir entendu
 selon son pouvoir M. Thomas eut encore à
 protester contre de nouvelle tracasseries,
 L'emprisonnement d'un protestant, le sieur
 Moancon, qui se trouvant à une ouverture de
 son grenier n'avait pas voulu se découvrir
 au passage de la procession.

Après ce coup d'Etat contre M. Thomas l'église de St. Foy n'avait à sa tête que le jeune M. Deilholtz non encore nommé officiellement; cet état de choses dura jusqu'au 2 octobre 1816 par la nomination de M. Abel Alard pasteur de Montcaudet, et fils de M. le pasteur Pierre Alard, de Bergerac, en remplacement de M. Thomas, révoqué de ses fonctions; M. Alard fut aussi élu Président du Consistoire. M. Deilholtz était nommé pasteur de St. Foy par décret du 20 novembre 1816 pour remplacer M. Olivier de Lardan. M. Alard qui avait une juste aptitude et de grande capacité ne resta malheureusement pas longtemps à St. Foy, son 1819 il devint professeur à la Faculté de théologie de Montauban. Il mourut en 1824; malade depuis plusieurs années, sa prédication devait probablement s'en ressentir car j'ai entendu parler d'un homme qui était toujours à demi-voix. Lorsque il vint M. Alard, apparaitre en chaire. Oh! c'est toi qui prêches, Alard, et bien, y vai dormir. M. Alard fut remplacé en 1820 par M. Jean-Marie Marche, pasteur à Sensac, neveu de M. Pierre

ÉVASION DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON

Le prince était interné à Ham, près de Péronne, à la suite d'une tentative de restauration bonapartiste.

Depuis plusieurs mois, le prince demandait la permission d'aller voir son père malade, mais il n'accepta pas les conditions du serment qu'on lui imposait et il résolut de ne compter que sur lui-même.

Le fort était bien gardé; mais, des réparations ayant été ordonnées, il songea à profiter de la présence des ouvriers pour s'enfuir sous un déguisement. Le docteur Conneau et Thélin, valet de chambre du prince, ayant achevé leur temps d'emprisonnement, obtenaient facilement la permission d'aller à la ville. De plus, si l'on surveillait d'une façon très rigoureuse les ouvriers qui entraient, on s'occupait beaucoup moins de ceux qui sortaient pour emporter des matériaux ou aller chercher des outils. Il fut convenu qu'on profiterait de l'absence d'un des gardiens, qui allait chaque matin chercher les journaux pendant que le gouverneur était encore au lit.

En conséquence, Thélin demanda la permission de se rendre à Saint-Quentin, ce qui lui permettrait de sortir en même temps que le prince et de détourner l'attention de ceux qui seraient tentés de lui parler. Les travaux touchant à leur fin, l'évasion fut fixée au samedi suivant; mais justement Louis-Napoléon reçut des visites, et il dut remettre au lundi.

Ce jour-là, comme les ouvriers entraient, le prince, ayant rasé ses moustaches, bruni sa figure et revêtu un costume d'ouvrier, chargea une planche sur son épaule et se disposa à sortir. Thélin appela les ouvriers qui se trouvaient sur l'escalier, et les invita à boire « le coup du matin »; mais les deux gardiens étaient à leur poste... Thélin leur parla et, sous prétexte de faire une communication à l'un d'eux, il l'attira de manière à lui faire tourner le dos au prisonnier; à la dernière marche, celui-ci se trouva face à face avec l'autre, qui se retira vivement pour ne pas être heurté par la planche du prétendu ouvrier. Un véritable ouvrier le suivait et se disposait à lui adresser la parole. Thélin l'arrêta et trouva un prétexte pour le faire remonter dans l'appartement. En passant devant la sentinelle, le prince laissa tomber la pipe qu'il avait à la bouche, ce qui lui permit de se baisser pour la ramasser et d'éviter de montrer sa figure. Le poste fut franchi, sous les yeux de l'officier de garde qui lisait une lettre. Louis-Napoléon était délivré.

Une autre émotion l'attendait. Un groupe d'ouvriers, venant en sens inverse, furent étonnés de ne pas le reconnaître. Le prince changea sa planche d'épaule, pendant que l'un d'eux s'écriait : « Ah! c'est Berthon! »

Pendant ce temps, Thélin avait couru chercher une voiture, et Louis-Napoléon avait rejeté ses vêtements d'ouvrier, passés par-dessus les siens. Il prit le fouet et les rênes pour se donner l'apparence d'un cocher, et il arriva à temps pour prendre le train de Bruxelles. Dans la forteresse, le docteur Conneau l'avait fait passer pour malade, ce qui lui permit de retarder, jusqu'à huit heures du soir, l'entrée du commandant dans la chambre du prince. La vérité reconnue, le télégraphe joua dans toutes les directions, mais il était trop tard.